



## test de paternité et heritage

Par **Mika**, le **12/03/2009** à **15:34**

Bonjour, voila mon papa est décédé il y a 4mois, et avant sa mort nous a annoncé que ma soeur n'étais pas sa fille qu'il ne l'avait pas reconnu en mairie a sa naissance et qu'elle portait juste son nom. Maintenant une succession a étai ouverte et cette dernière mets tous en oeuvre pour depocéder ma mere de la maison qu'il avait avec mon pere (ce n'est pas la fille de ma mere).

Comment faire pour qu'un test de parternité soit fait afin de prouver le non lien paternel entre mon pere et ma soeur (en sachant qu il y a mon frere et moi qui sommes c'est enfants legitimes).

Et qu'elle seront ses droits au niveau de la succession si cela revele que ce n'est pas sa fille?

Merci de vos réponse et désolé pour les fautes d'orthographe. :(

Par **patinette**, le **13/03/2009** à **10:15**

Comment se fait-il qu'elle porte le nom de votre père si ce dernier ne l'a pas reconnu ???

Par **Mika**, le **13/03/2009** à **11:50**

Il etai marié avec la mere de cette derniere mais pour ce qui est des détails je ne peu vous eclairer plus car je n ai malheureusement pas eu le tps de voir ca avec lui :( mais d apres ce que j'ai compris il n'a jamais etais a la maternité ni nul part pour la reconnaitre.

Par **patinette**, le **13/03/2009** à **13:13**

je pense que c'est à "votre soeur" de prouver les liens de sang avec son "père" soit à la mairie par reconnaissance de paternité, de plus je ne comprends pourquoi elle porte le nom de votre père si il ne l'a pas reconnu ????? on ne porte pas un nom sans reconnaissance ???

Au niveau succession si il est établi qu'elle n'est pas sa fille elle ne peut prétendre à rien

Par **Mika**, le **13/03/2009** à **15:31**

Merci par avance des vos réponse et comme je disai pour le faite qu'elle porte le nom c'était aussi le nom de sa mère à l'époque avant le divorce de sa mère d'avec mon père.

connaissiez-vous les démarches à faire afin de prouver faire procéder à un test de paternité?

merci

Par **patinette**, le **13/03/2009** à **15:39**

je pense qu'il faudrait vous renseigner auprès du tribunal

bon courage